

Bruxelles, le 9 mars 2015

Objet : Publication d'un « classement des écoles favorisées et défavorisées ».

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Vendredi dernier, les quotidiens du groupe Sudpresse ont fait état de « classements » des différentes écoles sur la base de leur indice socio-économique. Sudpresse a pris comme point de départ les données figurant dans l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 24 mars 2011.

L'article qui en a résulté, et encore plus le classement d'écoles qui en a découlé, sous la forme de « Top » et de « Flop », vous a plus que probablement, comme moi, choqué(e) voire blessé(e).

Je tiens à dire avec force que ces « classements » ne sont en rien liés à la qualité du travail des Directions et des Equipes pédagogiques auxquelles j'accorde, plus que jamais, mon soutien et ma confiance.

L'indice socio-économique n'est qu'une photographie d'une situation d'origine géographique des élèves qui permet au Gouvernement d'apporter un soutien spécifique à certains établissements. Il n'est en rien le reflet de votre travail quotidien.

Je regrette fortement la présentation médiatique qui en a été faite et les raccourcis rapides et trompeurs qui en ont été tirés. Mon service presse est intervenu auprès de la rédaction, dès que nous avons pris connaissance de l'article précité.

Je remercie chacune et chacun d'entre vous pour la qualité du travail accompli et vous encourage à poursuivre vos efforts dans la construction d'un enseignement d'excellence ouvert à tous.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre,



Joëlle MILQUET